LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT STAGES

M1 SOPA : OBSERVATION ET PRATIQUE ACCOMPAGNEÉ

M2 SPA : PRATIQUE ACCOMPAGNEÉ

2019/2020

Sommaire

1. La formation à l'INSPE 3
2. Le stage en première année de master (M1) 4
   - 2.1 Organisation du stage 4
   - 2.2 Finalités et organisation des stages d'observation et de pratique accompagnée 4
   - 2.3 Rôle de l'étudiant M1 en stage 5
   - 2.4 Rôle du Maître de stage 5
   - 2.5 Évaluation des Unités d'Enseignement **Pratique professionnelle** 6
3. Le stage en deuxième année de master (M2) 6
   - 3.1 Organisation du stage de pratique accompagnée 6
   - 3.2 Finalités du stage de pratique accompagnée 6
   - 3.3 Rôle de l'étudiant M2 en stage 7
   - 3.4 Rôle du maître de stage 8
   - 3.5 Rôle du formateur INSPE 9
   - 3.6 L'évaluation de l'Unité d'Enseignement (UE) pratique professionnelle 9

1. La formation à l'INSPE

Pour devenir professeur du premier ou du second degré, ou CPE, il faut être titulaire d'un master et avoir réussi un concours de recrutement de l'Éducation nationale. Avec les différents parcours du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » dits masters MEEF, l'INSPE de La Réunion propose une **formation professionnalisante** au métier d'enseignant.

Le master MEEF a un triple objectif :

- Renforcer les connaissances disciplinaires dans le domaine d'exercice
- Permettre l'acquisition d'une culture commune aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation
- Préparer aux concours des premier et second degrés : CAPES, CAPET, CPE et CRPE.

Les deux années de formation sont organisées selon le modèle de **l'alternance intégrative**, avec des enseignements portant sur les savoirs théoriques et pratiques, - savoirs à enseigner et savoirs et une expérience de terrain.

En première année de master MEEF, les étudiants reçoivent un enseignement académique qui consolide leurs connaissances universitaires (avec notamment une initiation à la recherche) et une première formation pédagogique (connaissance du système éducatif, initiation didactique, etc.). C'est dans ce cadre que se situe le Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA). C'est également au cours de cette année que les étudiants se présentent au concours : les épreuves d'admissibilité ont lieu en avril, les épreuves d'admission en juin.

En seconde année de master, deux populations d'étudiants sont réunies :

- **les étudiants lauréats de concours**, fonctionnaires stagiaires à mi-temps en école ou établissement (rémunérés à plein temps) et en formation en alternance à l'INSPE de La Réunion. Ces étudiants sont accompagnés par deux tuteurs : un tuteur en établissement et un tuteur universitaire. Se référer au Livret de suivi et d'accompagnement du fonctionnaire stagiaire disponible sur le site de **l'INSPE onglet Stages**.
- **les étudiants non lauréats de concours,** ayant validé la première année du master MEEF. Ils suivent une formation spécifique et effectuent un stage de pratique accompagnée (SPA) faisant suite au stage réalisé en M1 MEEF. Les étudiants qui le souhaitent seront à nouveau candidats à un concours de recrutement. Il est à noter que

les épreuves du concours, en particulier à l'oral, accordent une place importante à l'évaluation des compétences professionnelles et à la connaissance du métier.

2. Le stage SOPA (M1)

2.1 Organisation du stage

Les stages se déroulent dans le cadre d'une convention entre M. Le Recteur, M. Le Directeur de l'INSPE et l'étudiant. En l'absence de convention, les étudiants ne seront pas accueillis en stage. Par ailleurs, les étudiants respecteront les horaires de l'établissement scolaire (EPLE) et le règlement intérieur. Ils participeront à la vie de l'établissement et à ses différentes instances, avec l'autorisation du chef d'établissement.

Deux périodes de stage de deux semaines chacune sont organisées en première année de master :

- semestre 1 du 28/10/2019 au 09/11/2019

- semestre 2 du 03/02/2020 au 15/02/2019

Pour les masters **M1 MEEF CPE :**

- semestre 1 du 30/09/2019 au 12/10/2019

- semestre 2 du 23/03/2020 au 03/04/2020

À noter que **les étudiants en M1 EPS2I effectueront leur stage de façon filée, les lundis, du 28/10/2019 au 09/03/2020**.

2.2 Finalités et organisation des stages d'observation et de pratique accompagnée

D'une durée totale de quatre semaines, les stages ont pour principal objectif de permettre aux étudiants de se confronter à la réalité du métier d'enseignant ou de CPE. Il s'agit tout d'abord de prendre de la distance avec les représentations du métier, le plus souvent issues de leur propre expérience d'élève et d'apprendre à observer les élèves et la classe du point de vue du professeur. Vient ensuite l'appréhension de la multi dimensionnalité du métier, tant au niveau du face-à-face pédagogique que des pratiques hors la classe (travail en équipe, relations avec les parents...). Les compétences attendues des enseignants et conseillers d'éducation sont prescrites par le ministère de l'Éducation nationale dans le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013, B.O n° 30 du 25 juillet 2013).

Les stages SOPA permettent également de questionner et le plus souvent conforter le projet professionnel d'enseigner. Pour certains, à travers la confrontation à la réalité du terrain, les stages permettent de réorienter les choix professionnels.

L'observation se trouve au centre des stages SOPA, elle en est la finalité essentielle. Mais pour comprendre réellement le métier de l'intérieur, rien ne peut remplacer son exercice : la pratique accompagnée est ainsi comme le prolongement naturel de l'observation. C'est notamment en l'exerçant sous le contrôle et avec les recommandations bienveillantes de son maître de stage que l'étudiant pourra appréhender de l'intérieur les spécificités de ce métier et en construire progressivement les compétences.

2.3 Rôle de l'étudiant M1 en stage

Au cours des deux stages, il importe que les étudiants fassent preuve d'initiative, qu'ils se montrent investis et volontaires, capables de s'informer et d'observer à partir de critères précis. Ils doivent également respecter les élèves, le maître d'accueil, les parents et leur binôme. Ils devront agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable. L'observation de l'enseignant ou CPE dans ses différentes activités professionnelles constituera les premiers éléments d'une culture professionnelle qui seront enrichis par la mise en œuvre de situations et d'activités liées au métier. Les étudiants seront présents dans l'EPLE au-delà des heures de cours des maîtres de stage et assisteront, si l'occasion se présente, aux différentes réunions de l'établissement avec l'autorisation du chef d'établissement. Ils découvriront les missions des différents personnels. Les contractuels effectueront durant la période de stage au moins deux demi-journées d'observation dans les classes du tuteur.

2.4 Rôle du Maître de stage

Le maître de stage, sollicité et désigné par l'inspecteur de la discipline, accueillera les étudiants et les présentera à l'équipe enseignante. Il planifiera avec les étudiants une organisation permettant une prise en charge de la classe ou d'activités éducatives, équivalentes en termes de temps pour les deux étudiants. En ce qui concerne les contractuels, le tuteur effectuera deux visites formatives au cours du stage. Le maître de stage s'appuie sur son expérience pour exposer aux futurs enseignants et CPE sa pédagogie, expliciter les démarches mises en œuvre dans son enseignement et présenter la réalité des classes et de l'EPLE d'exercice. Le maître de stage met en œuvre des activités professionnelles et explicite ses choix pédagogiques, didactiques et éducatifs. Il accompagne les étudiants dans leurs premières expériences.

En fin de stage de pratique accompagnée, en présence de l'intéressé(e), le maître de stage

complétera une fiche bilan selon le planning établi dans le protocole de stage M1, fiche bilan que l'étudiant(e) annexera à son rapport de stage.

2.5 Évaluation des Unités d'Enseignement **Pratique professionnelle**

A l'issue de chaque stage, l'étudiant effectue un rapport de stage. Cette présentation écrite ou orale au formateur INSPE est notée et valide l'unité d'enseignement « pratique professionnelle » de M1.

3. Le stage en deuxième année de master (M2)

3.1 Organisation du stage de pratique accompagnée

Comme en première année de master, le stage se déroule dans le cadre d'une convention entre M. Le Recteur, M. Le Directeur de l'INSPE et l'étudiant. En l'absence de convention, les étudiants ne sont pas accueillis en stage. Par ailleurs, les étudiants respectent les horaires de l'établissement scolaire (EPLE) et le règlement intérieur. Avec l'autorisation du chef d'établissement, ils participent à la vie de l'établissement et à ses différentes instances.

Calendrier du stage filé : lundi et mardi du 23/09/2019 au 07/03/2020

Les étudiants des parcours EPS2I et CPE effectueront leur stage filé le lundi et mardi du 07/10/2019 au 07/03/2020.

3.2 Finalités du stage de pratique accompagnée

La formation par l'alternance vise la professionnalisation. En situation professionnelle, les étudiants réinvestissent les connaissances et compétences développées à l'INSPE, développent une attitude réflexive et construisent leur posture d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation. Le terrain de stage (collège ou lycée) constitue le terreau permettant la production du mémoire professionnel. Le stage de pratique accompagnée constitue également un des éléments de préparation au concours d'enseignant ou de conseiller principal d'éducation.

Le stage permet :

- De connaître le contexte de l'EPLE (projet d'établissement, dispositifs particuliers, règlement intérieur, profils des élèves, relations établissement/famille, partenariats extérieurs, …),
- De recueillir des informations sur l'équipement ou le matériel à disposition (les outils des élèves, de l'enseignant ou du conseiller principal d'éducation dont les outils d'évaluation, outils numériques, équipement sportif…),
- D'observer l'enseignant ou le conseiller principal d'éducation dans ses différentes activités afin de s'approprier certains éléments de culture professionnelle,

- De soulever les questionnements nécessaires à une réflexion sur la pratique enseignante ou éducative. Ces questionnements constitueront pour partie le point de départ de l'élaboration progressive du mémoire professionnel soutenu en fin d'année,
- De poursuivre l'observation notamment lorsque le binôme prend la classe. Les étudiants s'attachent à mieux connaître les profils des élèves, leurs acquis, leurs difficultés éventuelles et besoins ; réfléchir aux situations d'enseignement/apprentissage en adéquation avec cette analyse,
- De mettre en œuvre des séances et séquences d'enseignement apprentissage puis les analyser,
- D'analyser les comportements et productions des élèves,
- De s'initier à certaines responsabilités exercées par les conseillers principaux d'éducation dans le cadre de la vie scolaire[1].

3.3 Rôle de l'étudiant M2 en stage

L'étudiant agit en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable et s'intègre au sein de l'équipe enseignante ou éducative. **Il se montre investi, responsable et fait preuve d'initiative et de respect vis à vis des élèves, du maître de stage et de son binôme.**

L'étudiant se destinant au métier d'enseignant a *« une réelle pratique d'enseignement »*. Il doit par conséquent concevoir et mettre en œuvre son enseignement ; il organise le travail de classe.

- l'étudiant s'inscrit dans les programmations et les progressions du tuteur ;
- il construit des séquences d'apprentissage (ou unités d'apprentissage) dans les domaines préalablement définis avec le maître de stage et en lien avec son mémoire. Il rédige par conséquent des fiches de préparation ;
- il met en œuvre son enseignement en prenant en compte la diversité des élèves ;
- il conçoit des évaluations (la forme de ces dernières dépendra des apprentissages réalisés pendant le stage) ;
- il assure une continuité avec les dispositifs élaborés par l'enseignant(e) de la classe et/ou de l'établissement (décloisonnement, groupes de besoin, sorties scolaires prévues…).

[1] Pour les étudiants en Master Encadrement éducatif.

L'étudiant se destinant au métier de CPE s'initie à l'ensemble des responsabilités exercées par le CPE dans une perspective éducative et dans le cadre global du projet d'établissement. Ces responsabilités se répartissent en trois domaines :

- le fonctionnement de l'établissement,
- la collaboration avec le personnel enseignant, - l'animation éducative.

3.4 Rôle du maître de stage

Le maître de stage accueille les étudiants et les présente au personnel de l'établissement. Il planifie avec les étudiants une organisation permettant une prise en charge de la classe équivalente en termes de temps pour les deux étudiants MEEF Enseignement ou d'un ensemble d'activités dans le cadre de la vie scolaire pour les deux étudiants MEEF Encadrement éducatif. Le maître de stage met à la disposition des étudiants les documents utiles à la préparation de la classe ou à son intervention dans le cadre de la vie scolaire. Il accompagne et aide à la construction de compétences professionnelles :

- il aide à la conception d'écrits professionnels en prenant en compte les éléments didactiques et pédagogiques
- il observe les séances menées par les étudiants et formule des retours en leur direction sous diverses formes : conseils écrits, analyse de la séance avec l'étudiant, autoévaluation de l'étudiant ou évaluation de son binôme, ... pratique filmée des étudiants pour une analyse à l'INSPE ou par le maître de stage...
- il est particulièrement attentif aux besoins des étudiants et répond au mieux à leurs interrogations

Le maître de stage évalue à deux reprises au cours de l'année les compétences professionnelles attendues en complétant le bulletin de stage en ligne sur le site de l'INSPE. **Dates limites des évaluations :**

- **1ère évaluation :30 /11 /2019**
- **2nde évaluation : 27/03/2020**

Le maître de stage est invité (dans le cadre de la mention MEEF 2nd degré) à participer à la commission de suivi de stage et à la soutenance du mémoire professionnel des étudiants qu'il a accompagnés.

3.5 Rôle du formateur INSPE

Le formateur effectue deux visites au cours du stage. Le formateur informe au préalable le chef d'établissement, le maître de stage et l'étudiant de sa visite. A l'issue de l'entretien avec l'étudiant, le formateur INSPE renseigne un bulletin de visite (en ligne).

3.6 L'évaluation de l'Unité d'Enseignement (UE) pratique professionnelle

Le stage des étudiants M2 candidats aux concours d'enseignement et CPE est validé par 2 UE au sein du master.

Le maître de stage complète pour chaque évaluation (deux dans l'année) un bulletin de stage (en ligne). Il en reçoit automatiquement une copie par mél, tout comme l'étudiant(e) et le responsable de parcours INSPE. Le bulletin de stage indique si les compétences en devenir de l'étudiant permettent de valider ou non le stage *[Cf. Référentiel de compétences professionnelles, BO n°30 du 25 juillet 2013]*.

Pour chaque visite, le formateur de l'INSPE complète un bulletin en ligne évaluatif. Le bulletin indiquera si les compétences en devenir de l'étudiant permettent de valider ou non le stage (Cf. Référentiel de compétences professionnelles, BO n°30 du 25 juillet 2013). Les avis portés sur les bulletins seront croisés en commission de suivi de stage à l'INSPE, qui décidera de l'obtention ou non de l'UE Pratique professionnelle.